



## Conditions de participation

### Admission, inscription, tirage au sort, utilisation des données personnelles

1. Le Challenge High5 se déroulera du 1er au 30 juin 2019. La participation au Challenge High5 est gratuite. Seules les personnes établies dans le canton de Fribourg ont le droit de participer au Challenge High5.
2. Les collaborateurs-trices des Ligues de santé du canton de Fribourg, les partenaires ainsi que les collaborateurs-trices des agences participant à l'élaboration et à la promotion du Challenge High5 ne sont pas autorisés à participer au tirage au sort et ne peuvent pas gagner des corbeilles de fruits et légumes.
3. L'inscription au Challenge High5 débutera le 1<sup>er</sup> avril 2019 et prendra fin le 26 mai 2019. L'inscription au Challenge High5 se fait sur le site [www.challenge-high5.ch](http://www.challenge-high5.ch). Pour participer au Challenge High5, les participant-e-s doivent saisir les données suivantes : prénom, nom, adresse, code postal, ville, date de naissance, adresse e-mail, « Comment ai-je entendu parler du Challenge High5 ? ». Les participant-e-s doivent également accepter les conditions de participation.
4. Le tirage au sort pour gagner des corbeilles de fruits et légumes aura lieu le 8 juillet 2019. Seul les participant-e-s ayant droit d'y prendre part (cf. chiffre 2) et qui auront dûment rempli les évaluations « Jour 1 » et « Jour 30 » sur le site [www.challenge-high5.ch](http://www.challenge-high5.ch) (cf. Organisation et déroulement chiffres 4 et 5) auront la chance d'être tiré-e-s au sort.
5. Les gagnant-e-s tiré-e-s au sort seront contacté-e-s par e-mail et informé-e-s de leur prix le 8 juillet 2019. Si un-e gagnant-e ne réagit pas sous les 7 jours, soit jusqu'au 15 juillet 2019, l'équipe du PEPS est en droit de tirer au sort un-e autre gagnant-e.
6. L'attribution des prix ne peut pas être contestée. Les prix communiqués sont tirés au sort. Ils ne seront pas versés en espèces. Les dates de remise des prix seront convenues avec les gagnant-e-s après que ceux-ci auront été désignés. Les gagnant-e-s doivent recevoir les prix personnellement. Lors de la remise des prix, les gagnant-e-s doivent prouver leur identité au moyen d'une carte d'identité valide. Les gagnant-e-s assument personnellement tous les frais qu'ils/elles encourrent dans le cadre de la remise des prix.

7. Toutes les personnes qui interagissent sur la page Facebook du Challenge High5 s'engagent à respecter l'intégrité psychologique d'autrui. L'équipe du PEPS n'est en aucun cas responsable d'éventuels commentaires abusifs. En cas d'enfreinte l'équipe du PEPS se réserve le droit de supprimer les commentaires abusifs et d'exclure les auteurs-euses de trouble du Challenge High5.
8. Par leur participation au challenge, les participant-e-s acceptent les présentes conditions de participation sans réserve. Le non-respect des présentes conditions de participation entraîne l'exclusion de l'ensemble du challenge. Les éventuels gains peuvent être annulés ou retirés et être attribués à d'autres gagnant-e-s.
9. Les participant-e-s confirment que les données envoyées à l'inscription sont correctes et complètes, et que la personne indiquée est celle qui recevra le prix en cas de gain. Les participant-e-s sont seuls responsables de la saisie et de l'envoi de données correctes et complètes (cf. chiffre 3).
10. Les participant-e-s acceptent que l'équipe du PEPS puisse utiliser leurs données personnelles à des fins de marketing s'ils/elles ont explicitement coché la case correspondante sur le site [www.challenge-high5.ch](http://www.challenge-high5.ch) lors de leur inscription. Les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de leurs données personnelles. S'ils/elles souhaitent exercer ce droit, une communication à [info@PEPS-fr.ch](mailto:info@PEPS-fr.ch) suffit, avec la mention «Modification de mes données» ou «Suppression des données» – Challenge High5. Les données ne seront pas transmises à des tiers.
11. Les données des gagnant-e-s peuvent être communiquées par l'équipe du PEPS dans tous ses moyens publicitaires, sur Internet ainsi que dans la presse. Par leur participation au Challenge High5, les gagnant-e-s déclarent accepter la communication de leur prénom, nom et lieu de résidence dans les moyens publicitaires mentionnés ci-dessus, sur Internet ainsi que dans la presse. De plus, des photos des gagnant-e-s peuvent également être publiées dans ce cadre.
12. Les gagnant-e-s ne peuvent publier aucun communiqué de presse ou autre type de publication sur leur prix sans l'autorisation écrite de l'équipe du PEPS.
13. Aucune correspondance ne sera échangée et tout recours juridique est exclu. Si certaines clauses étaient ou devenaient invalides, la validité des autres conditions de participation n'en serait pas affectée.

## Organisation et déroulement du Challenge High5

1. Les personnes inscrites au challenge recevront par e-mail un kit de départ le lundi 27 mai 2019. Le kit de départ a pour but de renforcer l'engagement et la motivation des participant-e-s, et de leur permettre de prendre conscience de leur consommation habituelle de fruits et légumes. Les participant-e-s ont la liberté d'utiliser ou non ces documents.
2. Les participant-e-s recevront par e-mail un message d'encouragement ou un conseil clé en main en lien avec une alimentation équilibrée tous les jours du Challenge High5, soit du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2019. Tous les messages seront diffusés sur la page Facebook du challenge ainsi que sur le site [www.challenge-high5.ch](http://www.challenge-high5.ch).
3. Les participant-e-s auront la possibilité de directement échanger sur leurs expériences sur la page Facebook du challenge.
4. Le premier jour du challenge les participant-e-s recevront par e-mail un lien internet vers l'évaluation « Jour 1 ». Cette évaluation est à remplir directement sur le site [www.challenge-high5.ch](http://www.challenge-high5.ch) jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2019. Cette évaluation est obligatoire pour participer au tirage au sort pour gagner des corbeilles de fruits et légumes qui aura lieu le lundi 8 juillet 2019.
5. Le dernier jour du challenge les participant-e-s recevront par e-mail un lien internet vers l'évaluation « Jour 30 ». Cette évaluation est à remplir directement sur le site [www.challenge-high5.ch](http://www.challenge-high5.ch) jusqu'au 30 juin 2019. Cette évaluation est obligatoire pour participer au tirage au sort pour gagner des corbeilles de fruits et légumes qui aura lieu le lundi 8 juillet 2019.
6. Les gagnant-e-s tiré-e-s au sort seront contacté-e-s par e-mail et informé-e-s de leur prix le 8 juillet 2019. Si un-e gagnant-e ne réagit pas sous les 7 jours, soit jusqu'au 15 juillet 2019, l'équipe du PEPS est en droit de tirer au sort un-e autre gagnant-e.
7. 3 mois après la fin du challenge, soit le 30 septembre 2019, les participant-e-s recevront par e-mail un lien internet vers l'évaluation « Follow-up à 3 mois ». Cette évaluation est à remplir directement sur le site [www.challenge-high5.ch](http://www.challenge-high5.ch) jusqu'au 6 octobre 2019 minuit. Elle a pour but de permettre aux participant-e-s d'apprécier la portée de leur participation au challenge à plus long terme.
8. Tous les documents transmis par e-mail aux participant-e-s sont téléchargeables sur le site [www.challenge-high5.ch](http://www.challenge-high5.ch).

## Description des prix à gagner

### Premier prix

Livraison mensuelle d'un panier de fruits et légumes de saison par **Notre panier bio** dans un des 41 points de distribution du canton de Fribourg, pendant une année, d'une valeur de CHF 566.-

### Deuxième prix

Livraison mensuelle d'un panier de fruits et légumes de saison par **Notre panier bio** dans un des 41 points de distribution du canton de Fribourg, pendant 6 mois, d'une valeur de CHF 258.-

### Troisième prix

Livraison d'un panier de fruits et légumes de saison par **Notre panier bio** dans un des 41 points de distribution du canton de Fribourg, d'une valeur de CHF 43.-